

# LISTE D'EMARGEMENT ASSEMBLEE GENERALE AITF OI 25 SEPTEMBRE 2020 DINA MORGABINE

PRENOMS	NOMS	STRUCTURE	SIGNATURE
Sonayor	ISSOP MAMODE	MAIRIE DE STPAUL	A
Clarice	LAI-YEN-KANG	TCO	Out.
Fre dens	ALBARTT	CINSL	A.
Willy	NATILIET	Cina	The state of the s
Raissa	BAILLIF	Mairie 88 Parl	
Linda	CHOPINET	Mairie 8 Denis	
Denis	DROUHET	Rigion Rimini	W
Daniel	THEBAUTI	Rigion limin	The
J'. Clembe	AH. KAHG	Marine In Post	
nichail	PHILAGOR 1	elat Richart	
Alain	CAPARIN	Mahii cle le	Th
Bonost	GUILHEM DUCLEON	Maine st	
YANNICK	FEVRE	DEPARTEMENT	Roy
Jude	Wodberf		4115
Laurent	ROBERT	Pairie St-Paul	autholut
Mauylene	WAGNER	TCO	The state of the s



# LISTE D'EMARGEMENT ASSEMBLEE GENERALE AITF OI 25 SEPTEMBRE 2020 DINA MORGABINE

PRENOMS	NOMS	STRUCTURE	SIGNATURE
MICHAEL	RIVAT	SPL MARAINA	Pus
JULIE	Lant.	Starin C	7
Christian	TESSIEN	Départenet.	(95)
Stéphomie	LAPORME	SI Louis	#
Thierry	PAPIW	CIVIS	of you
otivier	de GERU	5 Départer	. 1
Jean-charles	DUMAY	Pelante	\$
Benja	VEGNE	Départeuent	-
Teddy	Gerovare	neure durons	48
	Autorition		
	Web WANT		
	Hains ST		
	INDERENTAL		
	- Marya		
	J. P. Sand		
	607		



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mine, Mine, M. ALI KARIMI,
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,
Donne pouvoir, par ordre de préférence <sup>1</sup> , aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :
1º/M. W. Mallon
2°/ M
3°/ M
4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².
Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains
Bon pour pouvoir,
Fait le 06/09/2020à SAINT GILLES
Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Marie, Mr. TAMIME Madi,

Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,

Donne pouvoir, par ordre de préférence¹, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :

1°/M AH - KANG J Clande

3°/ M.....

📈 4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².

Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :

<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir.

Fait le 16 11 embre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf fr</u>

Je soussigné(e) Mme, Mile, M. P. E. R. I. T. N. P. C. D. E. L. Y. Joe C.

Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,

Donne pouvoir, par ordre de préférence¹, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation

1º/M AM KANS 2º/ M.....

3°/ M.....

4°/A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².

Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :

<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir,

Fait le .. 0 / / 0 9 / 20 20 ... à ....

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :
Art. 5 2 : Quorum . L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.
Art. 5 3 : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M. MVONDO EVINA Clande Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020, Donne pouvoir, par ordre de préférence<sup>1</sup>, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation : 1º/ MGUILHEM - DUCLEON Bonost 4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau². Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de

la section régionale Océan Indien convoquée le :

Vendredi 25 septembre 2020 à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir,

Fait le Ste Covilde à 31/08/2020

Signature

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, MHe, M. M. A.Ri. M.O. V.T.W. ... T.A. LOW. N. Heuriche Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020, Donne pouvoir, par ordre de préférence<sup>1</sup>, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation : 1º/ Mere Clarice CAi-YEN-KANG 2°/ M 3°/ M 4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau². Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le : Vendredi 25 septembre 2020 à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains Bon pour pouvoir, Fait le 24 09 2020 à 84 Paul Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3. : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M. Georges SMITH, Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020, Donne pouvoir, par ordre de préférence<sup>1</sup>, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation : 1º/MBAILLIF Raissa /..... 4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau². Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le : Vendredi 25 septembre 2020 à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains Bon pour pouvoir, Fait le 19.08.20 à Ente-Deux Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à  $\underline{oceanindien@aitf.fr}$ 

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M. FloREN CE. DESNOST.
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,
Donne pouvoir, par ordre de préférence¹, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :
1º/Mme BALLIF Raisse
2°/ M
3°/ M
$4^{\circ}\!/A$ défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².
Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains
Bon pour pouvoir,
Fait le 27 août 2020 à 37 Denis
Signatura

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2.: Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M. (hu stian PHILIP	
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,	
Donne pouvoir, par ordre de préférence¹, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :  1º/ M	
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains	
Bon pour pouvoir, Fait le 13/01/2020 & Deux	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :
Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.
Art. 5.3. : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,

Donne pouvoir, par ordre de préférence<sup>1</sup>, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :

1º/M. Quasil Thibaut 2º/M. Nikail Prival

4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².

Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :

#### <u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir,

Fait le 7/01/2020 à 5'- Penni

Signature

Art. 5.2.: Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mpre, Mre, Mre, M. Haft Mark AGIM ARM.

Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,

Donne pouvoir, par ordre de préférence², aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation:

1º/ Mres Rama Gallif

2º/ M.

3º/ M.

4º/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².

Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :

Vendredi 25 septembre 2020

à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir,

Fait le Association des Ingénieurs AGIM ARM.

ARM ABURT OL ARM.

Signature

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné (4) Mme, Mile, M ANDRAL Philipe		
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,		
Donne pouvoir, par ordre de préférence¹, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :		
1º/M. Mickael RIVAT		
2º/M Aude puid'BEUF		
3°/ M		
4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².		
Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :		
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains		
Bon pour pouvoir,		
Fait le 2018112 à STLEU		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3. : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) <del>Mme, Mi</del> le, M. Gy. & (AW-YA)
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,
Donne pouvoir, par ordre de préférence¹, aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :
2°/ M
4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².  Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de
la section régionale Océan Indien convoquée le :

<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir,

Fait le 09/03/20

St Paul

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, MHe, M. NATHAUE. CHANE - WOW-W.
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,
Donne pouvoir, par ordre de préférence <sup>1</sup> , aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :
1º/Mme GNDA CHOPINET
2º/MI CHASTIAN TEXMER
3º/M.C. YUCHAEL RWAT
$4^{\circ}\!/\mathrm{A}$ défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².
Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains
Bon pour pouvoir,
Fait le 8 9ENS à 07103/2020
Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés. Art. 5.3. : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



Signature

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, Mile, M. RenAM. Joel
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,
Donne pouvoir, par ordre de préférence <sup>1</sup> , aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :
1º/M. YADVICK FENCE
2°/ M
3°/ M
4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².
Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains
Bon pour pouvoir,
Fait le . 25 Septembra à 8 lous
Signature
V.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3. : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M CHANE-KANE OLIVIER,	
Membre actif de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, et à jour de ma cotisation pour l'année 2020,	
Donne pouvoir, par ordre de préférence <sup>1</sup> , aux membres ci-dessous désignés, s'ils sont à jour de leur cotisation :  1°/ M	
2°/ M	
3°/ M	
4°/ A défaut, à tout autre membre présent pouvant voter proposé par le Bureau².	
Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la section régionale Océan Indien convoquée le :	
<u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains	
Bon pour pouvoir,	
Fait le 17/08/2020 à SAINT-DENIS	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Extraits du règlement intérieur :

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3. : Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.



A remettre à un collègue présent ou à envoyer par mail à <u>oceanindien@aitf.fr</u>

> <u>Vendredi 25 septembre 2020</u> à l'Hôtel DINA MORGABINE à La Saline-les-Bains

Bon pour pouvoir,

Fait le 1818/2020 à S Andre

Signature

Art. 5.2. : Quorum. L'assemblée doit réunir au moins le cinquième des mandats des membres de la section, présents ou représentés.

Art. 5.3.: Pouvoirs. Nul ne peut disposer de plus de 4 pouvoirs en sus de sa propre voix.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rayer cette mention en cas de désaccord.